

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 04-11-2019 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Christhie MARTINEZ, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement avant le vote du BP 2020** :

Comme chaque année, afin de régler les éventuelles dépenses d'investissement non engagées en 2019, il est nécessaire d'autoriser le maire à mandater celles-ci dans la limite du quart des investissements 2019, ce sur les deux budgets.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition

- **Approbation du rapport de la CLECT** :

La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 25 septembre 2019 afin d'arrêter le montant définitif des attributions de compensation au titre de l'année 2019. Divers nouveaux montants ont été retenus suite aux transferts de compétences, notamment la compétence GEMAPI qui entraîne le paiement des cotisations au SMABGA par la com com en place de la commune.

Chaque conseil municipal doit approuver ce rapport.

Après délibérations, le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité

- **Demande d'achat de terrain** :

La propriétaire de la parcelle cadastrée A 1204 à la Sentinelle souhaiterait acquérir une partie de la parcelle A 1208 devant son garage afin d'y installer son assainissement. La surface nécessaire n'est pas définie. Il s'agit d'un ancien bien de section, du domaine privé communal.

Considérant qu'une entrée de grange se trouve sur la partie concernée, après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter cette demande, mais autorise la maire à proposer une convention d'utilisation d'une partie de la parcelle si nécessaire.

- **Cotisation à la FDGDON** :

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles sollicite la commune pour son adhésion. La cotisation serait de 50 euros.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à cette fédération

- **Motion pour l'aménagement de l'axe Limoges - Poitiers** :

Un conseiller municipal de Saint-Sornin la Marche a proposé à son conseil municipal d'adopter une motion, suite aux divisions qui non seulement empêchent l'avancement du projet, mais divisent le monde politique local. Il a proposé aux communes qui le souhaitent de prendre cette motion.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adopter cette motion.

- **Approbation du rapport de la commissaire enquêteuse pour le Liboueix** :

Suite à l'enquête publique concernant la vente du terrain au Liboueix, Mme Rousseric a rendu son rapport qu'il convient d'approuver.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité les conclusions de cette enquête

- **Achat de matériels :**

Afin de compléter la signalétique de la commune, il est nécessaire d'acheter des panneaux. D'autre part, nous avons également du matériel à prévoir pour la salle polyvalente et l'auberge.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis présentés par le maire.

- **Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques :**

Il y a quelques mois le SEHV nous avait sollicité en vue d'installer une borne de rechargement pour les véhicules électriques. L'emplacement prévu devait se situer à proximité immédiate d'un grand axe routier. Le site retenu par le syndicat serait à Villeneuve. Une délibération est nécessaire pour transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques », ainsi qu'une convention pour définir ce transfert de compétence comprenant la mise à disposition du terrain nécessaire (environ 35 m²). Le SEHV assure le financement de cette opération.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité le transfert de compétence et autorise le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

- **Repas des aînés - Noël des enfants :**

Nous avons deux propositions : Boulette et Brulé, Ardillon n'étant pas disponible. Concernant les colis, Larédy nous a fait une proposition à 15 euros pour 1 personne et 20 euros pour 2. Nous avons sollicité Mag presse, sans réponse pour le moment.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir Brulé pour le repas.

- **Questions diverses :**

Location du matériel aux professionnels, conditions de livraison et montage : Nous avons de plus en plus de demandes pour la location de la totalité des tables par des particuliers qui sont également des professionnels organisateurs d'événements. Ces personnes sont demandeuses en termes de transport, et éventuellement de montage.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité que le matériel serait pris et retourné au dépôt communal par les preneurs, et limite le nombre de tables louées à 10 par demande, excepté pour les associations de la commune.

Date des vœux : Elle est fixée au vendredi 10 janvier à 18 h 30.

Association Gartempe 206 : Une association de la Vienne souhaite promouvoir le tourisme sur la vallée de la Gartempe. Une réunion pour les communes de notre département aura lieu le mercredi 13 novembre à 18 h à St Ouen.

PLUI : L'enquête publique n'a pas connu un grand succès, seulement 2 personnes sont venues à Blanzac, mais il est possible que d'autres aient été à Bellac. Un courrier a été remis au commissaire enquêteur pour lui faire part des problèmes recensés sur notre territoire.

Travaux Vieux-Pont : Les travaux sont terminés, mais la pierre de tête a de nouveau été démontée. Il va falloir prendre un arrêté pour limiter le tonnage et sans doute la longueur des véhicules.

- **Date du prochain conseil** : La date est fixée au 13 janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question soulevée la séance est levée à 22 h 40.